

**LE STATUT NOUVEAU DE
L'ENTREPRENEUR INDIVIDUEL
*EN SEPT GRANDES QUESTIONS***

WWW.AJFR.FR

Intervenants :

Thierry FAVARIO

Maître des conférences à l'université de Lyon

**Marie LALANNE et Dominic JENSEN,
Avocats au barreau de Paris – cabinet LIBRATO**

**Mercredi 1er juillet 2022
de 9h à 12h**

MOYENS PÉDAGOGIQUES

Exposé rapide du droit positif ;
échanges sur l'interprétation et les éventuelles difficultés
pratiques.

PRÉ REQUIS

Avoir de bonnes connaissances en
droit des sociétés

PUBLIC VISÉ

Avocats, assistants (judiciaire et juridique),
experts-comptables, personnels de la
banque.

INTRODUCTION

SOURCES

- L. n°2022-172 du 14 févr. 2022
- D. n°2022-709 du 26 avr. 2022 ; D. n°2022-725 du 28 avr. 2022 ; D. n°2022-799 du 12 mai 2022
- Arr. du 12 mai 2022

Contextes

- Mise en extinction de l'EIRL
- L. n°2022-172 du 14 févr. 2022 (art. 6)
- D. n°2022-709 du 22 avr. 2022
- Institution du nouveau statut de l'entrepreneur individuel
- Définition (art. L. 526-22 al. 1^{er} C. com.)

Problématique

PROGRAMME

1

QUESTION 1 : De quels éléments se compose le patrimoine professionnel ?

2

QUESTION 2: Quelles règles d'insaisissabilité pour le « nouveau » patrimoine professionnel ?

3

QUESTION 3: Quelle responsabilité vis-à-vis des créanciers et en cas de liquidation judiciaire ?

4

QUESTION 4 : Quel sort pour le conjoint de l'entrepreneur individuel ?

PROGRAMME

5

QUESTION 5 : Comment et quand apporter ou céder son patrimoine professionnel ?

6

QUESTION 6 : Le choix d'un statut : statut légal de l'entrepreneur individuel ou constitution d'une société unipersonnelle ?

7

QUESTION 7 : Quelle fiscalité pour l'entrepreneur individuel ?



Entrée en vigueur le **15 mai 2022**, la **loi du 14 février 2022** modifie substantiellement le statut de l'entrepreneur individuel. Les praticiens doivent rapidement appréhender les règles composant ce nouveau statut et identifier les difficultés pratiques qu'elles ne manqueront pas de soulever. La demi-journée, articulée autour de sept questions pratiques, aura pour objet de présenter les textes applicables et, à travers des échanges, de mesurer leur sens et leur portée pratique

VALIDATION + CERTIFICAT



Cette formation valide 3 heures au titre de la formation continue obligatoire.



AJFR - centre de formation juridique

contact.ajfr@gmail.com - 04.93.76.02.53 / 06.12.16.28.39

